



## POLITIQUE FAMILIALE

### RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

18 mars 2015

La loi visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement est adoptée. Elle porte notamment des mesures qui doivent faciliter le stationnement gratuit pour les personnes porteuses d'une carte de stationnement handicapé qui doivent entrer en vigueur le 18 mai prochain.

Mars/avril 2015

Conformément aux engagements du gouvernement suite à la non-revalorisation des pensions en octobre 2014, les retraités qui perçoivent une pension de moins de 1200€/mois bénéficient d'une prime exceptionnelle de **40€**. Début de versement : à compter des mois de mars/avril 2015.

Le chiffre

**48** entreprises ont fait l'objet d'une sanction financière pour ne pas avoir respecté leurs obligations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. En effet les entreprises de plus de 1000 salariés sont depuis 2012 dans l'obligation de négocier un accord ou de présenter un plan d'action pour faire progresser l'égalité (aujourd'hui, 67% d'entre elles ont mis en place ces mesures).

#### Vos droits et démarches

Pour accompagner la recherche d'emploi et le projet professionnel, Pôle emploi se met aux MOOC (cours en ligne, gratuits et ouverts à tout public). Quatre thématiques :

1. construire un projet professionnel
2. organiser sa recherche d'emploi, trouver et sélectionner les offres
3. réussir son CV et sa lettre de candidature
4. réussir l'entretien d'embauche et relancer l'employeur

Les inscriptions sont ouvertes respectivement les 7, 13 et 20 avril pour des cours qui se dérouleront entre le 20 avril et le 11 mai prochain (contribution estimée : 2/3 heures/semaine).

Plus d'informations et inscriptions : <http://mooc-pole-emploi.fr/>

1<sup>er</sup> avril 2015

Peu de revalorisation ce 1<sup>er</sup> avril 2015 : ni prestations familiales ni retraites complémentaires ne seront réévaluées. La cause ? La trop faible inflation, les prestations sociales étant en effet revalorisées sur l'indice des prix à la consommation. Deux exceptions toutefois à ce gel :

- la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril de l'**allocation de soutien familial**, qui passe à **133,38€** pour un enfant privé de ses deux parents, et à **100,08€** pour un enfant privé d'un de ses parents
- la revalorisation du **complément familial majoré** (pour les familles nombreuses qui disposent de revenus modestes), dont le montant est porté à **202,05€**.

2 avril 2015

Le département politique familiale de **Familles de France** est intervenu pour une conférence sur le « *bien vieillir* » à Lagny sur Marne (77).

Retraites

Services en ligne de la CNAV :

- la campagne de communication « *pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !* » (lancée ce début d'année) vise à faire connaître les services en ligne, en particulier **l'espace personnel** qui permet de faire ses démarches en ligne ou de s'informer sur sa situation.
- son nouveau site <http://www.pourbienvieillir.com/>